

18.1

**Une Motion de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Elargir le champ des caméras de la gare à 360 degrés)**

Ces derniers mois, la sécurité a fait, à de nombreuses reprises, parler de notre Ville dans les médias, mais également dans la population. Ces discussions donnent un aspect négatif d'insécurité dans notre cité et il serait temps de corriger le tir, si j'ose dire... Je pense qu'il y a des moyens simples d'aider la police à faire son travail et avancer dans ce sens.

Je profite de cette intervention pour remercier tout le corps de police qui a une tâche délicate et la mise en place de mesures, tel que l'observatoire de la sécurité.

Nous avons un moyen très simple et sans coût d'aider la police à intercepter des trafiquants ou autres, dans l'endroit où ils agissent, soit le Jardin Japonais et les environs. Effectivement, la population a voulu par le biais d'une votation, l'installation de caméras à la Gare. Celles-ci assurent la sécurité par une vision à 180 degrés. Or, en permettant aux caméras d'agir à 360 degrés, nous augmentons les chances de procéder à des résolutions de cas, puisque grâce aux dites caméras, certaines arrestations ont déjà été effectuées par la police.

Il est évident que la protection des données est respectée, vu que la visualisation des films n'est utilisée uniquement qu'en cas de besoin par les forces de l'ordre. Les coûts ont déjà été amortis par l'achat et l'installation des caméras, donc pourquoi se priver de l'entier de leur utilisation.

La sécurité est un débat de société et non politique. La preuve, toutes les campagnes électorales reprennent le sujet, donc n'attendons pas la prochaine campagne à venir, mais agissons pour le bien et la sécurité de nos citoyens.

Je profite de cette intervention pour vous informer que je reviendrai lors d'un prochain Conseil pour évoquer un autre moyen, soit l'augmentation des patrouilles en ville. Car ce n'est que comme cela que le sentiment d'insécurité qui règne actuellement pourra enfin trouver un apaisement.

Je dépose donc la motion suivante, selon l'article 62b de notre règlement :

**La Municipalité met tout en œuvre pour que les caméras de la Gare agissent sur 360 degrés en lieu et place des 180 degrés actuels, ceci afin de faciliter l'arrestation de malfaiteurs, d'aider la police dans ses enquêtes et de sécuriser un plus grand périmètre dans le secteur de la Gare, ceci dans un délai de 3 mois.**